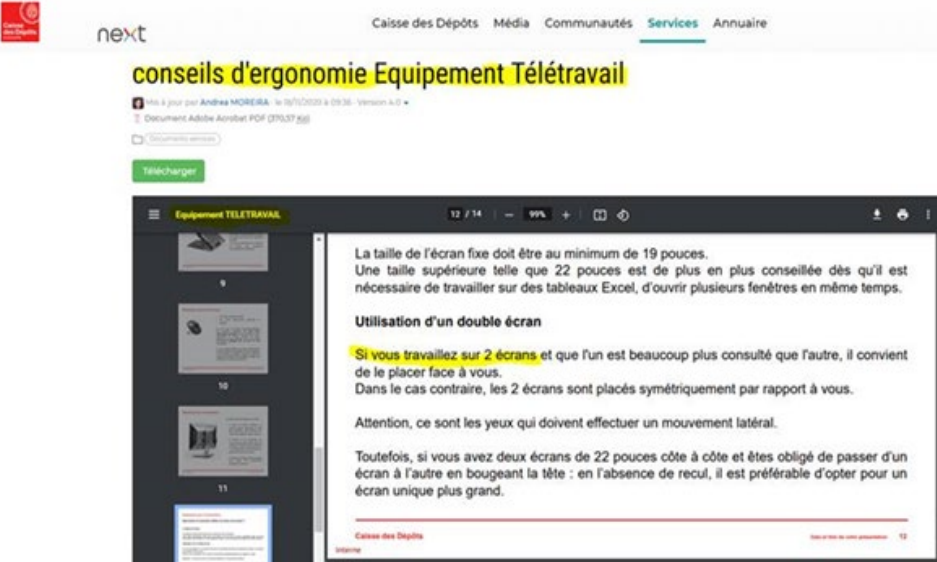


TABLEAU THEMATIQUE
DELEGATION DES PERSONNELS PRIVES UNSA

25 mars 2021

N° Registre	OS	Thèmes	Questions des représentants du personnel UNSA	Réponses des directions
		Crise sanitaire /Travail à distance		
5065	UNSA	Actualisation procédure envoi arrêts maladie	<p>Actualisation procédure envoi arrêts maladie L'UNSA demande quelle est la procédure dégradée appliquée en cas d'arrêt maladie et que celle-ci soit portée à la connaissance du personnel (publication sur Next et Flash Info aux personnels). Le mode de prise de contact des salariés en maladie par d'autres moyens que des mails pro est à revoir également étant donné l'impossibilité d'accéder à sa messagerie professionnelle.</p>	<p>De nombreux agents envoient déjà leur arrêt maladie dématérialisé à partir de leur adresse mail personnelle s'ils ne peuvent le faire par la boîte professionnelle et le transmettent également par courrier. Une mise à jour de la procédure Next sera réalisée en ce sens.</p>
5062	UNSA	Télétravail et imprimantes	<p>Télétravail et imprimantes Les personnels s'équipent personnellement d'imprimantes à leur domicile en étant soit en télétravail soit en TOD à temps complet. Or, lorsqu'ils appellent l'assistance ICDC pour pouvoir installer leur nouveau périphérique, on leur indique que le matériel extérieur CDC n'est pas accepté pour des raisons de sécurité. Cependant, certains collègues indiquent avoir été assistés par ICDC pour installer leur imprimante, générant ainsi confusion et doutes. Qu'est-il possible de réaliser pour faire évoluer la charte sécurité ? Il faut savoir également que l'option retenue consiste pour un certain nombre de collègues à transférer les mails CDC vers les messageries personnelles.</p>	<p>Le service en charge de la sécurité des SI va rappeler à l'assistance ICDC que l'interdiction d'utilisation de matériel informatique personnel, conformément aux règles de sécurité informatique en vigueur, concerne également les imprimantes. Toutefois, l'article ci-dessous dans Next détaille les modalités d'impression en télétravail, afin de permettre une impression via un PC personnel : <i>Imprimer un document en télétravail</i> https://next.caissedesdepots.fr/jplatform/jcms/3879888_05_DBWikiPage/imprimer-un-document-en-teletravail</p>

5061	UNSA	Télétravail et équipements	<p>Télétravail et équipements</p> <p>En cette période, une lampe de bureau pour éclairer son espace de travail ne semble pas superflu.</p> <p>Visiblement ça ne dérange pas la CDC que les collaborateurs utilisent leurs luminaires / électricité pour s'éclairer ou même se chauffer.</p> <p>En revanche, lorsque l'on demande la prise en charge d'une lampe de bureau, ce n'est pas éligible...</p> <p>De même, sur leur poste de travail en présentiel, les personnels disposent de deux écrans.</p> <p>En télétravail 2 jours, voire 3 jours par semaine, il semble normal de disposer d'un confort au moins équivalent à celui du lieu de travail. Il en est de même pour la grande majorité de nos collègues actuellement en TOD en raison des mesures liées à la crise sanitaire.</p> <p>De plus, les conseils d'ergonomie d'équipement mentionnent les 2 écrans.</p>  <p>Il est donc étonnant pour ne pas dire déplorable que les collègues, tout en restant dans l'enveloppe de remboursement, se voient refuser un équipement basique.</p>	<p>La liste du mobilier et matériel éligible dans le cadre d'une demande de remboursement des équipements acquis dans le cadre du travail occasionnel à distance (TOD) lié au confinement, disponible dans le formulaire de demande de remboursement sur Next, est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>mobilier</u> : chaise ou fauteuil de bureau, table de bureau et repose-pieds - <u>matériels informatiques</u> : écran d'ordinateur, support d'ordinateur, câble vidéo/réseau, casque audio, souris, clavier, répéteur ou CPL wifi, hub USB, chargeur de smartphone, haut-parleurs pour PC, écran de confidentialité, tapis de souris, multiprise et rallonge électrique. <p>Dans certaines directions et pour certains métiers, des agents peuvent être équipés d'un second écran, sans que cet équipement ne soit pris en charge au titre de la demande de remboursement évoquée supra.</p> <p>La Direction prend le point sur les lampes de bureau-</p>
------	------	----------------------------	--	--

		GESTION DU TEMPS		
5067	UNSA	Gestion du temps	<p>Questions DPP février 2021 en attente de réponses Gestion du temps</p> <p>Quelles sont les mesures envisagées pour permettre aux salarié-e-s en présentiel d'effectuer le poids de journée réglementaire compte tenu des mesures de couvre-feu à 18h puis 19h actuellement? Demande d'un bilan.</p> <p><i>Réponse de la Direction</i> <i>Ainsi qu'indiqué précédemment, la production des attestations a été déconcentrée de manière à faciliter le travail en présentiel dans le respect des contraintes liées au couvre-feu. Ainsi, il appartient au chef de service de produire à l'agent dont la présence est requise sur site jusqu'à 18h ou après, l'attestation lui permettant de sécuriser son déplacement. La Direction n'a pas été saisie de difficultés d'application de la part de services ou collaborateurs.</i></p> <p>La réponse apportée à notre question DPP de février dernier ne correspond pas à ce qui est demandé. La question posée est celle du poids de journée non effectué (pour les salarié-e-s qui badgent) du fait du couvre-feu et nous demandons un bilan à la RH sur les compteurs.</p>	Le régime du poids de journée est inchangé. Un agent dont la présence sur site est requise jusqu'à l'heure du couvre-feu se voit délivrer une attestation de déplacement par son chef de service.
5070	UNSA	Remboursement jours MATT et impact sur temps de travail	<p>Questions DPP février 2021 en attente de réponses Remboursement jours MATT et impact sur temps de travail</p> <p>Lorsqu'un agent doit procéder au remboursement de jours MATT et selon la nature (prélèvement sur salaire ou jours CET), y a-t-il un impact en termes de temps de travail sur le calcul de l'intéressement ? sur le nombre de jours RTT ?</p> <p><i>Réponse de la Direction : Il sera répondu ultérieurement à cette question.</i> Les éléments de réponse sont-ils disponibles ?</p>	Le sujet sera traité lors des négociations à venir sur un projet d'avenant à l'accord RTT.
5069	UNSA	CAA & alimentation CET en décembre 2021	<p>Questions DPP février 2021 en attente de réponses CAA & alimentation CET en décembre 2021</p> <p>Pour quelle(s) raison(s) est-il impossible de déposer des jours dans son CET l'année de la demande d'entrée dans le dispositif CAA, du fait de la campagne d'alimentation des CET réalisée uniquement au mois de décembre ?</p>	La Direction prend le point et va analyser l'impact en gestion d'un éventuel assouplissement.

			<p>(exemple d'une entrée en CAA au 1/1/2022, demande au 31 octobre 2021 – date limite d'entrée dans le dispositif-, le placement de jours pendant la campagne CET 2021 en décembre 2021 ne sera pas pris en compte indique la DRH). Ceci contrevient à la bonne application de l'accord, au détriment des salariés souhaitant en bénéficier en 2021. L'UNSA demande un assouplissement de la règle de gestion qui pénalise les salarié-e-s entrant en CAA au 1-1-22.</p> <p><i>Réponse de la Direction</i></p> <p><i>Les personnels qui entreront dans la CAA au 1^{er} janvier peuvent tout à fait alimenter le CET durant le mois de décembre qui précède mais, du fait de l'accord sur le renouvellement des compétences, ils ont l'obligation de consommer ces jours avant leur entrée dans la CAA s'ils ne veulent pas perdre ces jours dès le 1^{er} janvier – d'où la perte d'intérêt pour eux d'alimenter le CET.</i></p> <p>La réponse de la direction ne correspond pas à ce qui est exposé dans notre question.</p> <p>Un certain nombre de salarié-e-s souhaitant bénéficier de la CAA à compter du 1^{er} janvier 2022 comptent en effet compléter cette année leur CET pour pouvoir neutraliser ou réduire l'impact 80% de rémunération de la CAA. Or ils se voient confisquer cette possibilité et également droit (cf accord CET) du fait des délais d'instruction de leur dossier CAA, d'où la demande de flexibilité que plaide l'UNSA en cette fin de validité de l'accord. Les années précédentes, les personnels pouvaient en effet « retarder » d'un mois (1^{er} février) leur entrée en CAA de façon à alimenter en décembre leur compteur CAA, ce qui n'est pas possible cette année. Une anticipation de transfert de jours de congés sur le CET au moment du dépôt de la demande d'entrée dans le dispositif CAA pourrait être aisément mise en place, sachant que la gestion du temps aura quoi qu'il arrive toute latitude pour rectifier/récupérer toute anomalie générée par une éventuelle consommation et/ou estimation erronée de droits à congé.</p>	
5072	UNSA	Gestion du temps-arrêts maladies	<p>Questions DPP février 2021 en attente de réponses</p> <p>Gestion du temps-arrêts maladies</p> <p>Il nous est remonté que le service Gestion du temps, faute de collecter le courrier qui lui est adressé et en particulier les arrêts maladie conformément à la procédure en vigueur à l'EP, procède à des interventions/débites sur les compteurs @Tempo et demandent pour régularisation des situations l'envoi via les</p>	<p>Une mise à jour de la procédure va être étudiée par le service chargé de la gestion du temps et des absences.</p>

messageries personnelles d'un scan desdits arrêts. Outre l'absence de bienveillance, récurrent il est vrai, à l'égard des personnels et collègues, l'application d'une telle « procédure » improvisée sans information préalable est non seulement impossible pour les personnels concernés mais contraire aux dispositions légales.

Que compte faire la Direction pour remédier à ce dysfonctionnement préjudiciable aux personnels résultant d'une défaillance avérée d'un service de l'EP ?

Réponse de la Direction

Cette affirmation est dénuée de fondement, dans la mesure où, depuis le début du premier confinement, le service chargé de la Gestion du temps a organisé une venue hebdomadaire sur site pour collecter le courrier qui lui est adressé, et celui-ci est régulièrement enregistré.

La situation décrite correspond à un assouplissement de process que la gestion du temps a accepté à la demande de salariés : le service a ainsi été amené à accepter les transmissions par mail pour accélérer le traitement des demandes, tout en demandant aux agents de transmettre les originaux par courrier dès qu'ils le pourraient. Il ne s'agit en aucune manière d'une procédure imposée par le service, mais bien d'une réponse à une attente des agents. Il convient de préciser que ce traitement a par ailleurs été rendu possible uniquement en raison d'un assouplissement de procédure par la CPAM qui a accepté le déclenchement du versement des IJSS, durant le confinement, sur la base de copie d'arrêts scannés.

Les interventions qui donnent lieu à des retenues sur rémunération ne concernent que des situations où les salariés n'ont apporté aucune justification malgré plusieurs relances par la Gestion du temps, ou suite à un refus de la sécurité sociale de verser des indemnités journalières au titre de l'arrêt. Cette procédure est totalement conforme à la convention collective et n'a subi aucun changement depuis le début de la crise sanitaire.

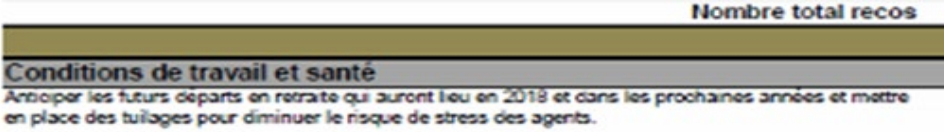
L'UNSA sans volonté de polémique souhaite apporter une mise au point à la suite de la réponse faite à notre question compte tenu de la véhémence du ton utilisé, mettant en cause la véracité des faits rapportés et insinuant mauvaise foi ou exagération de notre part. En raison du préjudice occasionné vis-à-vis de notre organisation comme des salarié-e-s concerné-e-s, nous voulons porter à la connaissance de tous les faits pour rétablir en toute objectivité la vérité sans déni de réalité comme l'a fait la

			<p>gestion du temps, qui est hélas trop souvent championne en matière d'abus de pouvoir et de décisions arbitraires en l'encontre des personnels. En l'occurrence, la perte d'au moins 2 arrêts maladie nous a été signalée. Les N+1 ont été contactés par la gestion du temps, avec une demande de justification sur la messagerie professionnelle des collègues en congé maladie, lesquels ont dû se déplacer en personne à la suite de leur hospitalisation pour récupérer le duplicata demandé par la DRH. L'extrait du mail adressé que nous reproduisons ci-après quant à lui permettra à chacun et chacune de juger « l'absence de fondement » de notre signalement tout comme l'exemplarité et la bienveillance des réponses qu'apporte la DRH aux « clients » que nous sommes !</p> <p><i>« Comme vous le savez, au vu du contexte sanitaire actuel, le télétravail est préconisé à la CDC. Le courrier reçu sur site est donc traité, mais les délais de traitement sont rallongés, puisque nous nous rendons sur site de temps en temps. C'est pourquoi nous préconisons un envoi scan et postal. Si vous avez posté à notre attention vos arrêts, nous les récupérerons donc lorsque nous irons sur site et votre situation sera régularisée.... ».</i></p> <p>Désireux que de tels dysfonctionnements ne puissent se reproduire, nous avons demandé que la nouvelle procédure RH en la matière soit actualisée, communiquée aux personnels et publiée sur NEXT.</p>	
		AVANCEMENTS / PROMOTION		
5049	UNSA	Bilan 2021 campagne promotions TSU > AET/CEA	<p>Bilan 2021 campagne promotions TSU > AET/CEA Demande d'un bilan sur la campagne des promotions 2021 pour les TSU (nombre de demandes, promouvables et promus par direction & F/H) ainsi que la liste des promus dits « automatiques » au titre de l'accord cadre.</p>	<p>Les éléments de bilan de la campagne de promotions au titre de l'année 2021 seront communiqués dans le courant du mois d'avril.</p> <p>La liste des TSUP promus à l'ancienneté est la suivante :</p> <p>BEILLOUET Paola (DRS) RABE Charles (DRS) LALLEMAND Monique (DRS) DESROZIER Annabelle (BDT) HOURS Nathalie (DRS)</p>

5050	UNSA	Bilan 2021 campagne promotions cadres	Bilan 2021 campagne promotions cadres Demande d'un bilan sur la campagne de promotions 2021 (nombre de demandes, promouvables, promus par qualification, direction, F/H).	Les éléments de bilan de la campagne de promotions au titre de l'année 2021 seront communiqués dans le courant du mois d'avril
5051	UNSA	Bilan campagne avancements 2021	Bilan campagne avancements 2021 Demande d'un bilan de la campagne d'avancements 2020 (nombre de points attribués par classification, nombre de bénéficiaires par direction, F/H)	Les données 2021 ne sont pas encore disponibles.
5052	UNSA	Campagne avancements 2021 cadres au forfait	Campagne avancements 2021 cadres au forfait Demande d'un bilan de la campagne d'avancement des cadres au forfait : % d'augmentation attribuée, nombre de bénéficiaires, F/H.	Les données 2021 ne sont pas encore disponibles
5053	UNSA	Campagne 2021 avancements hors accord-cadre	Campagne 2021 avancements hors accord-cadre Combien de salarié-e-s ont-ils bénéficié de points d'avancement hors accord-cadre ? (Nombre de points attribués, par classification, direction, F/H)	Les données 2021 ne sont pas encore disponibles
5054	UNSA	Bilan-focus promotions seniors 2017-2021	Bilan-focus promotions seniors 2017-2021 Demande d'un bilan récapitulatif sur l'accès aux promotions pour les seniors par rapport aux < 55 ans en 2017, 2018, 2019, 2020, 2021.	Les éléments sont en en cours de consolidation et seront communiqués au cours des négociations portant sur l'emploi, les compétences et les parcours professionnels.
5055	UNSA	Bilan 2021 avancements seniors	Bilan 2021 avancements seniors Demande d'un bilan statistique sur la campagne 2021 d'attribution des points d'avancement au titre de l'AC aux séniors (nbre de points par catégorie, direction, F/H)..	Les éléments sont en en cours de consolidation et seront communiqués au cours des négociations portant sur l'emploi, les compétences et les parcours professionnels.
		PRIMES		
5071	UNSA	PVOC 2020	Questions DPP février 2021 en attente de réponses PVOC 2020 (question DPP janvier 2021) Quels sont les taux d'atteinte des objectifs PVOC pour 2020 ? Quand et comment sont-ils déterminés et communiqués aux bénéficiaires ? <i>Réponse de la Direction</i>	Les éléments seront communiqués lors de la réalisation du bilan présenté devant la commission public/privé du CUEP.

			<p><i>La communication des taux d'atteinte de l'objectif collectif 2020 varie en fonction des Directions. Les remontées sont en cours via les codir de directions. Les agents en seront informés par leur manager.</i></p> <p>Rappel février 2021</p> <p><i>Les données demandées sont-elles disponibles ?</i></p> <p><i>Réponse de la Direction : Les remontées sont en cours</i></p>	
5056	UNSA	Bilan PVO 2021 sur exercice 2020	<p>Bilan PVO 2021 sur exercice 2020</p> <p>Demande d'un 1^{er} bilan PVO sur les taux d'atteinte des objectifs, % et montants moyens perçus par qualification, direction, F/H.</p>	Le bilan de la campagne PVO sera communiqué, comme chaque année, en commission public/privé du CUEP.
		QVT		
5068	UNSA	Sanctions	<p>Questions DPP février 2021 en attente de réponses</p> <p>Sanctions</p> <p>Y a-t-il eu des sanctions prononcées en 2020 ? Combien ? Merci de nous communiquer un bilan pour 2018, 2019 et 2020</p> <p><i>Réponse de la Direction :</i></p> <p><i>Aucun cas de sanction n'a concerné les personnels permanents de droit privé en 2018 et en 2019.</i></p> <p><i>Les bilans sociaux 2020 étant en cours de réalisation, il sera répondu ultérieurement à la question concernant l'année 2020.</i></p> <p>Quid en 2020 ?</p>	Les éléments seront communiqué dans le cadre du bilan social.
		EPA		
5058	UNSA	EPA et objectifs SMART	<p>EPA et objectifs SMART</p> <p>Qui contrôle le « SMART » sur les EPA ?</p>	Les articles 2 et 3 du décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'État et l'article 27 de la convention collective des agents de la

			<p>Est-ce le manager en relation avec un correspondant RH ou est-ce selon son libre arbitre ?</p> <p>Afin d'optimiser, anticiper et accompagner l'atteinte des objectifs sans sanctionner « au pied du mur » comme nous le remontent un certain nombre de collègues, l'UNSA demande que notamment lors des recours EPA sur les objectifs, ceux qui ne sont pas SMART, soient automatiquement supprimés. En effet nous constatons régulièrement que contrairement à ce qu'annonce la DRH, il n'est procédé à aucune régularisation des objectifs non SMART lors des recours (même en CAP !). Nous demandons que ce point soit rappelé aux directions pour la prochaine campagne EPA et que la DRH annule les objectifs non SMART.</p> <p>De même, il serait souhaitable et souhaité qu'un point EPA puisse être fait en fin de semestre pour analyser la bonne concordance entre les objectifs EPA et les ressources, blocages éventuels de moyens, mobilité dans le service – maladie...facteurs qui peuvent influencer l'atteinte des objectifs annuels et nécessiter de modifier en cours d'année la cible d'atteinte des objectifs.</p>	<p>CDC sous régime des conventions collectives prévoient que le supérieur hiérarchique direct (SHD) conduit l'entretien professionnel et qu'il fixe des objectifs à son collaborateur.</p> <p>L'entretien est en outre visé par l'autorité hiérarchique, ce qui lui permet de contrôler la fixation des objectifs.</p> <p>La DRH rappellera aux Directions métiers d'informer les managers et/ou agents que les objectifs peuvent être révisés en cours d'année si la situation le nécessite.</p> <p>Enfin, il est rappelé que le formulaire EPA permet au manager d'indiquer, dans la rubrique « commentaires du SHD » de chaque objectif fixé, que l'objectif a été révisé ou non mis en œuvre en fonction du contexte dans lequel le travail s'est déroulé (et par conséquent le taux d'atteinte, lui aussi, révisé).</p>
		EMPLOI/ MOBILITES		
5063	UNSA	Agents en 2ème partie de CAA		<p>« Les personnels sont invités à rendre leur matériel informatique quand ils entrent en 2^{ème} partie de CAA. Pouvez-vous nous confirmer cette procédure ? » : Oui.</p> <p>« De ce fait, ils n'ont plus accès à leur messagerie CDC, ils ne reçoivent plus les flash info, notamment campagne d'intéressement, placement sur le PEE/PERCO, évolution IPSEC... » :</p> <p>Les agents en 2^{ème} période de CAA ont la possibilité de remplacer l'adresse e-mail professionnelle par une</p>

				<p>adresse e-mail privée pour l'accès au coffre-fort électronique ainsi qu'à Sésalis.</p> <p>« Quelles sont les modalités de communication entre la CDC et les agents, comment la DRH les informe-t-elle ? » :</p> <p>Les agents peuvent également signaler au service communication un éventuel changement d'adresse afin de pouvoir recevoir des courriers ou le journal CDscope. Si le collaborateur ne souhaite pas recevoir CDscope, il peut le signaler au service communication.</p> <p>« Peuvent-ils conserver au moins leur téléphone et numéro de tél ? » :</p> <p>Non car l'agent doit restituer tous les équipements informatiques, téléphoniques et autres, qui sont propriété de la CDC. Toutefois, la portabilité du numéro de téléphone professionnel est possible. Pour cela, l'agent doit en faire la demande au moins un mois avant son départ à son correspondant informatique.</p>
5060	UNSA	<p>Mise en place de « tuilage » dans le cadre des mobilités / départs</p>	<p>Mise en place de « tuilage » dans le cadre des mobilités / départs</p> <p>Pouvez-vous nous indiquer si le tuilage est mis en place à la CDC et quelle est la procédure le cas échéant ?</p> <p>Pour info, recommandations CSSCT</p> 	<p>Il n'existe pas de tuilage systématique des postes au sein de l'Etablissement public.</p>

			<p>de l'équipe.</p> <p>Février 2021: réponse DRH « Dans aucun des accords signés il existe une procédure de tutorage. La formalisation du dispositif de tutorat a par contre été actée dans l'accord cadre. Ce dispositif est mis en place dès que cela est nécessaire, il permet d'accompagner le nouveau collaborateur dans sa prise de fonction en plus du support managérial et de l'équipe. C'est un dispositif très apprécié par l'ensemble des collaborateurs. »</p> <p>Compléments DR : la formation d'un nouvel arrivant repose sur 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement par le manager et l'équipe - Formation en distanciel ou en présentiel dans le cadre du parcours nouvel arrivant via Form&vous. - Mise en place de tutorat systématique. 	
		DIVERS		
5059	UNSA	Elections régionales & autorisations d'absence	<p>Elections régionales & autorisations d'absence</p> <p>Quelles sont les dispositions applicables aux personnels candidat-e-s aux prochaines élections régionales ? Peut-on avoir un rappel des règles, des droits, des obligations ainsi que de la déontologie ?</p> <p>Les salariés qui envisageraient de se présenter sur des listes ont besoin de les connaître tant pour le temps de la campagne électorale qu'ensuite s'ils se retrouvent en situation d'exercer un mandat local.</p> <p>La note de 2014 relative aux autorisations d'absence figurant sur NEXT est-elle toujours valide ? Qu'en est-il de l'actualisation demandée par l'UNSA en mars 2020 que la direction s'était engagée à produire en juin 2020 ?</p>	La Direction prend le point et apportera les éléments de réponse à la prochaine réunion des DPP.
5064	UNSA	Forfaits mobilité durables	<p>Forfaits mobilité durables</p> <p>Peut-on avoir des chiffres sur les demandes de forfaits mobilité durable vs prise en charge 50% des abonnements transports ?</p>	Les demandes sont encore en cours de traitement. A date et en l'état du dépouillement, les services de la gestion administrative ont reçu 262 adhésions au forfait mobilité durable. L'ensemble des demandes n'a pas encore été traité. Des statistiques fiabilisées pourront être produites à l'issue du dépouillement de la campagne.
5066	UNSA	Envoi semainier DBDT	<p>Envoi calepins BDT</p> <p>Nous souhaitons porter à la connaissance de la direction que l'envoi d'une sorte de calepin de la BDT suscite un certain nombre de remontées mitigées voire négatives de la part des personnels pour les motifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un calepin qui ne sert à rien, 	La DBDT a effectivement adressé un semainier à l'ensemble des agents, et à leur domicile, en raison du contexte sanitaire, pour la nouvelle année. Cet envoi se veut être un geste de reconnaissance et une marque d'appartenance à la direction. Ce semainier a été conçu, imprimé et routé par les services internes.

			<ul style="list-style-type: none"> - Un gâchis de papier pour un bilan écologique qui doit laisser à désirer, - Un coût financier inutile dans une période où l'on nous demande de faire des économies. Rien que le timbre coût 2,19 € - Quel service est à l'origine afin de pouvoir leur retourner ! 	
5057	UNSA	Chalet de Courchevel	<p>Chalet Courchevel Concernant la propriété du chalet de Courchevel, pouvez-vous nous indiquer s'il fait l'objet d'une Dation avec une clause de réserve au bénéfice des agents de la CDC ?</p>	Il sera répondu ultérieurement à cette question
5098	UNSA	Travail dominical	<p>Question posée en séance : Demande de précision sur les agents ayant travaillé le dimanche à Paris à la DPS.</p>	<p>Des demandes de travaux exceptionnels ont été effectuées pour les dimanche 14 et 21 mars : Il s'agissait de test du plan de secours informatique, sur demande de la DSI, pour les applications mutualisées SI et de la MOA pour les applications métier retraites Banque de France et Mines. 7 agents sont concernés.</p>